

AVENANT 2024 À LA CONVENTION DE COOPÉRATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE 2022-2024

ENTRE :

LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS, domicilié Hôtel du Département 93006 BOBIGNY Cedex, représenté par M. Stéphane Troussel, président du Conseil départemental, agissant en vertu de la délibération n°IV de la Commission permanente du Conseil départemental du 28 novembre 2024,

ci-après dénommé le Département,

d'une part,

ET :

LA COMMUNE DE MONTFERMEIL, domiciliée Hôtel de Ville, 7 Place Jean Mermoz, représentée par son maire, M. Xavier Lemoine, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal n° 2024_12_212 du 18 décembre 2024.

ci-après dénommée la Commune,

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit.

En application des articles 3 et 4 de la convention de coopération culturelle et patrimoniale du 26 avril 2023 entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la Commune de Montfermeil, le présent avenant est conclu pour l'année 2024.

Article unique - Programme d'actions et financement

L'article 3 de la convention du 26 avril 2023 est complété comme suit :

Au titre de l'année 2024 une subvention de **10 000 euros** du Département est attribuée à la Commune.

Le projet détaillé figure dans l'annexe du présent avenant.

Fait à Bobigny, le
En trois exemplaires,

Pour la Commune de Montfermeil,
le maire,



Xavier Lemoine

Pour le Département,
le président du Conseil départemental,
et par délégation,
le vice-président,

Karim Bouamrane

ANNEXE 2

À LA CONVENTION DE COOPÉRATION CULTURELLE 2022-2024

COMMUNE DE MONTFERMEIL – ANNÉE 2024

Biennale Multitude 2025

- Réalisation d'un film documentaire sur le défilé des cultures et de la création

A l'occasion des 20 ans du Défilé des cultures et de la création à Montfermeil, créé après les émeutes de 2005 à Clichy-sous-Bois et Montfermeil, l'école Kourtrajmé va réaliser un film d'une durée de 1h30, afin de montrer la richesse des racines des habitants du territoire et leurs talents en matière de création textile. À partir d'entretiens réalisés avec les participant.e.s des défilés passés et à venir, et des archives municipales, le film mettra en lumière la pluralité des cultures présentes. Les habitant.e.s seront invité.e.s à contribuer à l'écriture du film, via des ateliers dédiés.

Par ailleurs, cet événement va permettre la découverte des métiers de la mode et du cinéma.

Ville : 50 000 euros

Département : 10 000 euros

MONTANT DE LA SUBVENTION : 10 000 euros

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20241218-DEL2024_12_212-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024